

**Procès-verbal de l'assemblée de la commune
municipale du 27 novembre 2023**

Il est 20 h 10 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 39 du 3 novembre 2023 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : Mmes Christine Beuchat et Sandrine Girardin

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2024 ; discuter et voter les budgets ainsi que les taxes et la quotité d'impôts.
3. Approuver la convention intercommunale pour la création d'une antenne UAPE à Montfaucon pour le cercle scolaire FM Est.
4. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr 80'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public en LED. Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire, sous déduction de subventions et aides diverses ainsi que la consolidation de l'emprunt.
5. Divers et imprévus

Le président propose d'inverser les point 2 et 3 et ainsi libérer les personnes présentes pour la convention UAPE.

Les 29 citoyens présents acceptent cette modification et le droit de vote n'est pas contesté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme Emilie Brahier, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 26 juin 2023. Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Approuver la convention intercommunale pour la création d'une antenne UAPE à Montfaucon pour le cercle scolaire FM Est.

Actuellement, il y a un réel manque de solution de garde sur le territoire FM-Est et de nombreux enfants sont sur liste d'attentes pour l'UAPE à Saignelégier ce qui a poussé les autorités communales à créer un groupe de travail.

Eliane Queloz et Fanny Farine, membres du comité copil présentent le projet et le fonctionnement d'une unité d'accueil.

Tout l'aspect financier et répartition des charges est également expliqué en détail.

Au terme de la présentation, plusieurs questions sont posées notamment pourquoi les enfants de l'école secondaire ne sont pas acceptés ou si des enfants d'autres communes seraient acceptés en cas de demandes.

Le projet approuvé à une grande majorité.

2. Budget 2024 ; discuter et voter les budgets ainsi que les taxes et la quotité d'impôts

La caissière, présente le budget 2024 qui boucle sur un déficit de Fr. 96'339.-. Les deux principales raisons de ce déficit est la diminution drastique de la péréquation financière de Fr. 63'000.- et l'ouverture de l'antenne UAPE pour Fr. 20'000.-.

Le Conseil communal propose de ne pas modifier les taxes pour cette année.

Le président procède au vote. Le budget et les taxes sont acceptés à la majorité.

4. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr 80'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public en LED. Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire, sous déduction de subventions et aides diverses ainsi que la consolidation de l'emprunt.

Christine Chavanne, conseillère communale, présente le dossier.

L'éclairage public doit être assaini et l'entreprise BKW a fait une offre de Fr. 77'000.- pour le remplacement en LED.

Différentes explications sont données quant à l'utilité et surtout la nécessité de ces travaux. Il est également précisé, que ce crédit est voté en 2023 afin de faire une demande de subvention rapidement et ainsi espérer avoir droit aux aides du Canton car elles seront supprimées prochainement.

A noter que plusieurs demandes de soutien seront faites auprès de différentes institutions.

Plusieurs questions sont posées sur l'aspect techniques du projet. Les différents réglages ne sont pas encore définis et cela sera discuté en temps voulu, cependant, le Conseil communal prend note des différentes remarques.

Un citoyen demande s'il est envisagé de supprimer les lampadaires entre le village et le Chésal. C'est une question que le Conseil va étudier.

Le crédit est accepté à 22 pour, 3 contre et 2 abstentions.

5. Divers et imprévu.

Un citoyen indique que les plots mis aux abords des passages piétons ont été enlevés pour l'hiver et que cela diminue considérablement la sécurité des piétons. Il est proposé d'en laisser qu'un sur les trois et de faire le point de la situation après l'hiver.

Il est également demandé si le passage piéton du bas du village sera redessiné. Il est répondu qu'en zone 30, il n'y a plus de passage piétons mais que le Conseil a fait la demande pour en laisser un aux abords de l'école.

Une citoyenne demande si les places de parcs devant le magasin ont été validé par le Canton car elles se situent extrêmement proche du passage piéton et cela est dangereux. Effectivement ces différents marquages ont été acceptés par le service cantonal concerné.

Le parage aux abords de la halle est également abordé. Le Conseil communal va mettre en place une signalisation pour indiquer le parc derrière la halle.

La parole n'est plus utilisée et il est 21 h 35 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier